

## **Dossier de presse**

Juillet 2011

# **Plan canicule de la Ville de Paris pour l'été 2011**

### **Contact presse**

Service de presse : 01 42 76 49 61 - [service.presse@paris.fr](mailto:service.presse@paris.fr)

# La Ville de Paris se mobilise en prévision d'une éventuelle canicule

Depuis 2004, le maire de Paris a souhaité, en concertation avec la Préfecture d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et la Préfecture de Zone de défense, dans le cadre de ses compétences, la mise en place d'un plan d'action local pour lutter contre les risques liés à la canicule.

Conformément au dispositif national, **ce plan tient compte des trois niveaux progressifs d'alerte déclenchés par la Préfecture d'Ile-de-France, Préfecture de Paris** (en fonction de l'intensité de la canicule) :

- **Niveau 1** - niveau de veille saisonnière et de vigilance : il est déclenché automatiquement du 1<sup>er</sup> juin au 31 août chaque année.
- **Niveau 2** - niveau de mise en garde et actions (MIGA) : il est déclenché lorsqu'il est prévu de dépasser pendant 3 jours consécutifs la température de 31 degrés le jour et de 21 degrés la nuit.
- **Niveau 3** - niveau de mobilisation maximale : il est déclenché par le gouvernement. Le Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris coordonne la gestion de crise à l'échelon régional.

**Pour l'été 2011, la Ville de Paris renforce ses dispositifs en matière de prévention et de suivi des personnes à risques et met en place différents types d'actions en fonction des niveaux d'alerte.**

# Sommaire

## Plan canicule de la Ville de Paris pour l'été 2011

**Dès le printemps : la Ville de Paris incite toutes les personnes fragiles à s'inscrire sur le fichier CHALEX ..... page 4**

**Niveau 1 d'alerte du 1<sup>er</sup> juin au 31 août : actions de veille, de prévention et de sensibilisation ..... page 5**

- diffusion de messages de prévention
- mobilisation des réseaux de solidarité
- ouverture de locaux rafraîchis

**En cas de déclenchement du niveau 2 par le préfet : activation de tous les dispositifs pour assurer la protection des Parisiens ..... page 7**

- la cellule de crise sanitaire et sociale
- la plate-forme d'appel CHALEX
- de nombreux lieux rafraîchis supplémentaires
- vigilance accrue auprès des personnes fragiles

**En cas de déclenchement du niveau 3 du plan canicule par le Premier Ministre : mobilisation maximale ..... page 9**

**Message aux personnes fragiles résidant à Paris..... page 10**

## **Dès le printemps : la Ville de Paris incite toutes les personnes fragiles à s'inscrire sur le fichier CHALEX**

Afin d'être en mesure de contacter par téléphone chaque personne fragile isolée (en cas de déclenchement du niveau 2 du plan canicule par le Préfet) et ainsi veiller sur leur état de santé, **la Ville de Paris incite dès le printemps toutes les personnes fragiles à s'inscrire sur le fichier CHALEX :**

- par téléphone : en appelant le 39 75 (coût d'un appel local depuis un poste fixe) ;
- ou par courrier : en retournant le bulletin d'inscription CHALEX.

Ce bulletin d'inscription CHALEX est :

- téléchargeable sur le site [paris.fr](http://paris.fr) ;
- diffusé à 1 million cent cinquante mille exemplaires dans le journal d'information « A Paris » ;
- disponible chez les « Commerçants solidaires » et dans les mairies d'arrondissement.

De plus, **le maire de Paris a adressé fin avril un courrier, accompagné d'un dépliant de prévention et du bulletin d'inscription CHALEX, à près de 250 000 Parisiens.**

**A ce jour, le fichier CHALEX compte 20 300 inscrits, soit 1400 personnes de plus qu'en 2010.**

## Du 1<sup>er</sup> juin au 31 août (niveau 1 d'alerte canicule) : la Ville de Paris met en place des actions de veille, de prévention et de sensibilisation

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, les services et partenaires de la Ville de Paris sont en alerte et opérationnels sans délai en cas de déclenchement du niveau 2 par le Préfet de Police de Paris.

### Du 1<sup>er</sup> juin au 31 août, la Ville de Paris :

- **diffuse largement des messages de prévention :**
  - **des documents de prévention** sont disponibles dans tous les lieux d'accueil du public et téléchargeables sur le site paris.fr. Ils contiennent :
    - des conseils pour prévenir et faire face aux conséquences de la canicule ;
    - un bulletin qui incite les Parisiens âgés et les personnes en situation de handicap à s'inscrire sur le registre dit « CHALEX » (chaleurs extrêmes).
  - **des affichettes 30x40**, imprimées à 23100 exemplaires, sont distribuées aux services de la Ville accueillant du public (services sociaux, mairies, associations, PPE...), aux bailleurs sociaux, aux pharmaciens et aux commerçants solidaires ;
  - **le message « Canicule, pensez à vous inscrire »** est diffusé sur les panneaux lumineux de la Ville ;
  - **des conseils adaptés selon le degré de chaleur seront diffusés en continu pendant l'été sur :**
    - le site paris.fr ;
    - les panneaux lumineux de la Ville ;
    - les panneaux Decaux.
- **mobilise l'ensemble de ses réseaux de solidarité :**
  - « **Voisin-Age** », un réseau de solidarité unique en France, porté par les petits frères des Pauvres, qui met en relation les personnes âgées et leurs voisins. A ce jour, ce réseau compte 170 bénévoles « voisineurs » et 130 personnes âgées isolées « voisinées ». Actuellement expérimenté dans les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup>, il sera développé à l'automne avec le soutien de la Ville de Paris dans d'autres arrondissements, notamment dans les quartiers politique de la ville.
  - **350 « commerçants solidaires »**, réseau constitué depuis 2009 avec la CCIP Délégation de Paris et la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, qui diffusent les informations de prévention et interviennent auprès de personnes en difficultés ;

- **la Réserve solidaire de Paris**, composée de 80 volontaires retraités de la Ville, qui a été créée en janvier 2009 par le maire de Paris pour apporter son concours à la collectivité en cas de crise majeure ou d'événement dramatique.
  - **47 jeunes du service civique**, qui accomplissent plusieurs missions : accompagner le repérage des personnes isolées, susciter des réseaux de quartier et assurer des visites de convivialité aux Parisiens âgés isolés, assurer le portage de livres en lien avec certaines bibliothèques municipales, etc.
  - **186 agents volontaires de la mairie**, quel que soit leur service de rattachement, qui apportent leur concours à l'intervention de crise en cas de canicule.
  - **l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri de la Ville de Paris**, qui va à la rencontre des personnes isolées à la rue sur la voie publique, pour les conseiller ou les orienter vers des structures adaptées.
- **propose des locaux rafraîchis**
    - **67 clubs ont été équipés de dispositifs de rafraîchissement et proposent des activités de loisirs aux personnes âgées parisiennes.** Ils sont d'ores et déjà en accès libre et les services sociaux inciteront les Parisiens âgés en situation de fragilité à s'y rendre pendant l'été.
    - **l'ensemble des moyens de communication de la Ville ainsi que les services sociaux et les bénévoles sont mobilisés** pour inciter les personnes fragiles à fréquenter les lieux rafraîchis ouverts au public, conformément aux conseils de prévention diffusés par le ministère de la Santé.

- **renforce la vigilance des professionnels**

Les structures en contact avec des personnes âgées ou handicapées (établissements ou services d'aide à domicile) repèrent les personnes les plus fragiles et préparent des moyens spécifiques (personnel, logistique) là où les risques de canicule auraient les plus graves conséquences.

Elles sensibilisent également le personnel et les usagers aux mesures de protection contre la chaleur.

## En cas de déclenchement du niveau 2 du plan canicule : la Ville active tous ses dispositifs pour assurer la protection des Parisiens en cette période de fortes chaleurs

Rappel : le Préfet engage le niveau 2 en cas de dépassement pendant 3 jours consécutifs de 31°C le jour et de 21°C la nuit.

Le Niveau 2 est le niveau de mise en garde et actions (MIGA) déclenché par le Préfet de police de Paris sur la base de l'évaluation des risques météorologiques et sanitaire, réalisée quotidiennement par l'institut de veille sanitaire (INVS) en concertation avec Météo France.

### En cas de déclenchement du niveau 2 du plan canicule, la Ville de Paris :

- **déclenche la cellule de crise sanitaire et sociale**

Ce dispositif spécifique de gestion de crise, mis en place 7 jours sur 7, coordonne toutes les interventions de terrain et assure le lien avec la Préfecture d'Île-de-France, la Préfecture de police et l'Agence Régionale de la Santé.

- **active la plate-forme d'appel CHALEX**

**Les opérateurs de cette plate-forme, formés et mandatés par la Ville**, contactent **une fois toutes les 48h chaque personne inscrite sur le fichier CHALEX** (qui compte 20300 noms à ce jour). Un ordre de priorité est établi en fonction de l'isolement et de la fragilité des personnes.

Les opérateurs vérifient au fil de leur conversation l'état de santé des personnes afin de :

- signaler immédiatement tout risque sanitaire ou social grave à la cellule de régulation sanitaire située à l'hôpital Necker, qui peut alerter les services sanitaires de secours (Samu, Pompiers) pour une intervention médicale en urgence ;
- ou mobiliser directement la cellule sociale qui, en cas de besoin, envoie rapidement un travailleur social pour assurer un accompagnement social adapté avec le concours de professionnels, de bénévoles associatifs, des recrues du service civil volontaire ou agents volontaires de la Ville (services d'accompagnement et de soins ou de portage de repas à domicile, visites de contrôle ou des courses de dépannage).

- **ouvre de nombreux lieux rafraîchis supplémentaires**

**La mairie de Paris met en place un réseau de salles dites « rafraîchies » dans la capitale** (2 à 3 heures par jour étant jugées nécessaires par les professionnels de santé) pour les personnes fragilisées qui sont signalées par les opérateurs CHALEX et les professionnels (services sociaux, médecins, services d'aide à domicile..).

Ce réseau est constitué de salles situées :

- dans des hôtels ayant conclu une convention avec la Ville ;
- et, si nécessaire, dans les mairies d'arrondissement, les clubs gérés par le CASVP pour la Ville de Paris, ou encore les maisons des associations.

L'orientation des personnes et la gestion des lieux s'effectuent sur recommandation des services sociaux et des médecins. La gestion logistique du dispositif (montée en charge, surveillance, animation) est gérée par le centre d'action sociale de la Ville.

**Un service de transport spécifique est prévu pour accompagner les personnes les moins autonomes vers les salles rafraîchies.** Il est assuré par :

- le service des Transports Automobiles Municipaux (TAM), renforcé par un prestataire en mesure d'assurer une montée en puissance rapide (mobilisation de 100 véhicules par jour) ;
- le service de Paris Accompagnement Mobilité (PAM), qui conforte le dispositif pour les personnes à mobilité réduite ou handicapées.

**Une animation dans les salles rafraîchies est assurée** par des agents du CASVP, des agents volontaires de la Ville ou de la Réserve Solidaire de Paris et par des jeunes du service civique.

**Ces salles bénéficient d'une surveillance sanitaire non permanente** (assurée notamment par les secouristes de la Protection Civile).

- **renforce la vigilance des services de la Ville et de ses partenaires auprès des personnes fragiles**

- **surveillance accrue et conseils des agents des services sociaux de la Ville** pendant leurs interventions, remontées systématiques des signalements divers (PPE, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Médecins, voisins, gardiens d'immeubles..) à la cellule de coordination de chaque arrondissement.
- **la Ville finance, en cas de besoin spécifique lié aux conditions estivales, des interventions supplémentaires auprès des personnes fragiles**, dans le cadre de la convention qui la lie aux associations d'aide à domicile.
- **Dans les résidences-services et les résidences-appartements (foyer-logements) de la Ville de Paris :**
  - les gardiens d'immeubles assureront une veille particulière ;
  - les résidents pourront disposer de climatiseurs mobiles sur place ou à proximité ;
  - les résidents pourront également bénéficier, au besoin, de livraisons de boissons fraîches.
- **Dans les résidences-santé (maisons de retraite médicalisées) :**
  - un suivi particulier (hydratation, alimentation adaptée et rafraîchissement des locaux) est mis en place dans le cadre du plan bleu dont l'ensemble des résidences de la Ville est doté.
  - **des personnels supplémentaires sont recrutés pour la période d'été.**



## **En cas de déclenchement du niveau 3 du plan canicule par le Premier ministre : mobilisation maximale**

Le niveau 3 « mobilisation maximale » est déclenché par le Premier ministre si le phénomène de canicule prévu est susceptible d'entraîner des effets collatéraux (coupures d'électricité ou de fourniture d'eau, sécheresse, saturation des hôpitaux ou de la chaîne funéraire, ...) par son intensité ou son ampleur dans plusieurs régions.

Le préfet de zone prend la conduite directe du dispositif, permettant de pouvoir procéder à des réquisitions de moyens supplémentaires et à une organisation sanitaire renforcée.

**Les actions engagées par la Ville de Paris au niveau 2 sont poursuivies et intensifiées sous la conduite du Préfet de zone de défense et de sécurité.**

## Message aux personnes fragiles résidant à Paris

**Avant que les grandes chaleurs de l'été ne surviennent, pensez à vous inscrire, ou à encourager à s'inscrire les personnes de votre entourage, sur le Système d'information CHALEX.** Ce dispositif est conçu pour vous aider à passer l'été à Paris dans de bonnes conditions. A tout moment, si vous changez d'avis, vous pourrez demander votre radiation du Système d'information CHALEX par simple appel au 3975\*.

Si vous êtes déjà inscrit, pensez **DE TOUTE URGENCE** à actualiser les données que vous avez fournies l'année dernière (changement d'adresse, de code d'entrée, de dates d'absence...), sinon nous risquons de ne pas pouvoir vous joindre, de nous inquiéter et de déclencher une intervention coûteuse et inutile!

Si vous vous inscrivez, dites-le autour de vous, parce que c'est aussi un bon moyen de signaler votre situation à votre gardien, votre pharmacien, votre médecin, votre aide à domicile, qui sont tous sensibilisés aux risques de la canicule et de l'isolement!

N'hésitez-pas non plus à le dire à votre entourage proche (famille, voisins, commerçants) qui sera sans doute heureux de vous aider ou vous conseiller pour mieux résister à la chaleur.

Enfin, si vous êtes appelé par les opérateurs de la Ville, réservez-leur un bon accueil et essayez de bien préciser quel est votre problème et ce dont vous avez besoin.